

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de BELLEY - Canton d'AMBERIEU EN BUGEY



COMMUNE D'AMBUTRIX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 04 MAI 2026

N° 2026/21

| NOMBRE | | VOTE | |
|------------------------------|----------|--------------------|----|
| De conseillers en exercice : | 15 | de voix « pour » | 15 |
| De présents : | 14 | de voix « contre » | 0 |
| D'absents : | 1 | d'abstention | 0 |
| <i>Dont pouvoir :</i> | <i>1</i> | | |
| De votants : | 15 | | |

Date de convocation : le mercredi 29 avril 2026

OBJET :

INSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à vingt heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBUTRIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DELOFFRE Dominique, Maire,

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène – LAFON Patrick – LAZZARO Catherine – DAMIANS Norbert - NICOU Olivier - APAYDIN Kadir – MARGUERITAIN Séverine - HONORÉ Aurélie - DAVAIN Séverine - BEAUDET Benoit -PACCALLET Patrick - GAJNIK Audrey – LECUYER Julie
Membres absents : SLIMANI Malika (*Pouvoir à BROUSSE Hélène*)

Secrétaire de séance : BEAUDET Benoit

Rapporteur : DELOFFRE Dominique

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22, le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Ces commissions municipales, dont le nombre de membres est défini par le conseil, ne peuvent être constituées que de membres du conseil. Celles-ci sont présidées de droit par le Maire et elles émettent des avis et formulent des propositions.

Le Maire propose de créer six commissions qui seront composées du Maire, qui en assure la présidence, et d'au minimum deux membres du conseil municipal.

Une présentation de chaque commission est réalisée (rôle, réunions,...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer pour toute la durée du mandat les six commissions municipales suivantes :

- Communication
- Ecole Jeunesse
- Finances
- Urbanisme
- Vie associative
- Voirie-Bâtiments

- **DECIDE** de ne pas procéder à la désignation des membres par un vote à bulletin secret,

- **DESIGNE** les membres des commissions municipales, présidées par le Maire, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Dominique DELOFFRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE L'AIN
 Arrondissement de BELLEY - Canton d'AMBERIEU EN BUGEY



COMMUNE D'AMBUTRIX
ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/21 DU 04 MAI 2026

| Commission municipale | Membres | |
|---------------------------|---|---|
| Communication | Hélène Brousse (<i>référente</i>) Benoit Beaudet | |
| Ecole - Jeunesse | Catherine Lazzaro (<i>référente</i>) Séverine Davain Kadir Apaydin Aurélie Honoré | Séverine Margueritain |
| Finances | Hélène Brousse Patrick Paccallet Benoit Beaudet | |
| Urbanisme | Patrick Lafon (<i>référent</i>) Kadir Apaydin Olivier Nicou Séverine Davain | Patrick Paccallet Audrey Gajnik |
| Vie Associative | Malika Slimani Audrey Gajnik Patrick Paccallet Séverine Davain | Séverine Margueritain Norbert Damians Julie Lecuyer Benoit Beaudet |
| Voirie – Bâtiments | Norbert Damians (<i>référent</i>) Patrick Lafon Séverine Margueritain Kadir Apaydin | Patrick Paccallet Aurélie Honoré Olivier Nicou Julie Lecuyer |

Le Maire,
 Dominique DELOFFRE